



# *Futur cadre financier pluriannuel européen 2028-2034 : pour une implication forte des villes et communes, acteurs-clés dans la mise en œuvre des politiques européennes*

**Michèle BOVERIE,**

Secrétaire générale

**Lucas OLMEDO,**

Conseiller

Présentée en juillet 2025, la proposition du futur cadre financier pluriannuel 2028-2034 de la Commission européenne entre dans sa phase de négociation avec le Parlement européen et les États membres. Cette négociation va se poursuivre en 2026-2027.

### **En 2028, le nouveau budget<sup>1</sup> entrera en vigueur.**

La proposition de la Commission européenne prône une nouvelle structure du budget de l'Union européenne qui inquiète car susceptible d'affaiblir l'accès direct des villes et communes aux financements UE.

**Les trois Associations de villes et communes belges** (Brulocalis pour la Ville et les Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, l'UVCW pour les Villes et Communes de Wallonie et la VVSG pour les Villes et Communes de Flandre) **tirent la sonnette d'alarme et font part de leurs préoccupations et de leurs revendications** au Gouvernement fédéral et à la Région.

Dans cette position partagée, les trois Unions détaillent l'importance du rôle des villes et communes dans la mise en œuvre des politiques européennes (objectifs du Pacte vert, du socle européen des droits sociaux et de la Décennie numérique...) et l'extrême nécessité de pouvoir participer à la gouvernance des futurs outils de financement européen, cruciaux pour le déploiement des politiques sur leur territoire.

### **Détaillons.**

## **Revendications des trois Unions des villes et communes (Brulocalis, UVCW, VVSG)**

### **CONTEXTE**

Le 16 juillet 2025, la Commission européenne a présenté sa proposition pour le nouveau Cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034, qui fixe les priorités et le budget de l'Union européenne pour les sept prochaines années.

V. [https://commission.europa.eu/topics/budget/eu-budget-2028-2034-explained\\_fr](https://commission.europa.eu/topics/budget/eu-budget-2028-2034-explained_fr)

Cette proposition introduit une innovation majeure: les **Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR)**, qui deviendront l'instrument central de programmation et de coordination des fonds européens en gestion partagée (FEDER, FSE+, etc.).

Ces Plans traduiront, à l'échelle nationale et régionale, les priorités européennes en matière de transition climatique, numérique, sociale et territoriale.

Dans ce contexte, les associations représentatives des pouvoirs locaux en Belgique – VVSG, Brulocalis et UVCW – souhaitent faire entendre une voix commune auprès du Gouvernement fédéral et des entités fédérées.<sup>1</sup>

Les **villes et communes sont des acteurs-clés** dans la mise en œuvre des politiques européennes

et la réalisation des objectifs du Pacte vert (« *Green Deal* »), du socle européen des droits sociaux et de la Décennie numérique (« *Digital Decade* »).

### **IMPLICATION GARANTIE DES ADMINISTRATIONS LOCALES**

Les Plans de partenariat nationaux et régionaux (PPNR) deviendront un élément central dans la répartition des fonds de cohésion européens. Pour les villes et communes belges, il est essentiel que les administrations locales soient pleinement et systématiquement impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ces Plans.

En outre, les villes et les communes doivent jouer un **rôle actif** dans la définition des indicateurs pour un financement axé sur les résultats. Sans leur contribution, les objectifs choisis risquent de ne pas être suffisamment adaptés à la réalité locale, ce qui rendra les Fonds européens plus difficiles d'accès.

Les villes et communes belges plaident donc en faveur d'une application et d'une mise en œuvre strictes du principe de partenariat. Les autorités fédérales et régionales doivent démontrer la façon dont la contribution des administrations locales a été intégrée. La Commission européenne doit veiller au respect de ce principe et doit également pouvoir imposer des sanctions si nécessaire.

### **MAINTENIR LES FONDS DE COHÉSION À LEUR NIVEAU ACTUEL**

Les villes et communes belges constatent que la proposition de la Commission européenne prévoit une **diminution des fonds de cohésion**

<sup>1</sup> Budget de l'ordre de 2 000 milliards d'euros pour la période 2028-2034.

**disponibles.** Selon les calculs actuels, le nouveau budget pluriannuel prévoit une réduction des fonds en gestion partagée qui assurent la cohésion économique, territoriale et sociale.

Les trois Unions des villes demandent donc que les **ressources financières restent au moins au même niveau que dans l'actuel cadre financier pluriannuel.** C'est la seule façon pour les administrations locales de continuer à investir dans les défis d'aujourd'hui et de demain.

En outre, il ne faut pas créer d'opposition entre les villes et les zones rurales. Les deux doivent pouvoir disposer de ressources affectées.

### **LES VILLES ET COMMUNES EN TANT QUE PARTENAIRES DANS TOUS LES PROGRAMMES EUROPÉENS**

Les villes et communes ne sont pas seulement des exécutants dans le cadre de la politique de cohésion, mais aussi des partenaires stratégiques dans des programmes européens plus larges. Des programmes tels que le Fonds européen pour la compétitivité, Horizon Europe et AgoraEU (CERV+) offrent des possibilités de contribuer à l'innovation, à la cohésion sociale et à la coopération internationale.

L'expérience montre que les administrations locales représentent des moteurs essentiels pour les transitions économiques et sociales. Les trois Unions demandent donc que les villes et communes

soient explicitement reconnues comme bénéficiaires et **soient structurellement impliquées dans la programmation et la mise en œuvre de ces instruments.**

### **TAUX DE COFINANCEMENT EN DIMINUTION ?**

Selon les projets de textes, le **taux de cofinancement** via l'Union européenne tel qu'il est prévu dans le cadre des Plans de partenariat nationaux et régionaux s'élèvera **à maximum 40 % du coût total du projet.** Cela rendra financièrement irréalisable la mise en œuvre de projets européens pour de nombreuses administrations locales.

Nous demandons que le **cofinancement maximal de l'UE soit considérablement augmenté** et que notamment **les autorités régionales et le Gouvernement fédéral et les provinces libèrent des fonds supplémentaires** afin de fournir le cofinancement nécessaire aux administrations locales. C'est la seule façon de garantir la participation des administrations locales aux projets européens sur le long terme.

### **SOUTIEN AUX PROJETS EUROPÉENS**

La participation des villes et communes aux programmes européens est entravée par la complexité administrative, l'expertise limitée et les capacités restreintes. Pour y remédier, les villes et communes



belges demandent que tant l'UE que les autorités régionales investissent dans des **mécanismes de soutien structurels**.

Il est important qu'une autre autorité ou instance, telle qu'une ville centre, des intercommunales, des associations de villes et communes (comme la VVSG, Brulocalis et l'UVCW), voire une province, lorsqu'elle est chargée de pareil rôle (cf. en Flandre), puissent jouer un **rôle moteur** dans la préparation et la mise en œuvre des projets et envisager d'impliquer de plus petites communes dans leurs activités au rang de partenaire (avec ou sans incitation particulière). De cette manière, les petites communes pourront bénéficier d'économies d'échelle et d'une expertise qui leur font souvent défaut individuellement. Lors de l'élaboration des PPNR, les autorités régionales peuvent indiquer explicitement qu'elles encourageront activement les structures de soutien et les rôles de chef de file.

## CHAPITRES TERRITORIAUX OBLIGATOIRES DANS LES PPNR

Nous soulignons que les chapitres territoriaux dans le PPNR doivent être une **obligation légale**, et non une simple option. Ces chapitres doivent prévoir des fonds réservés à la fois à la politique urbaine et au développement rural.

## CONSULTATION STRUCTURELLE AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE

Enfin, les villes et communes belges demandent l'organisation de séances de **concertation structurelle entre la Commission européenne et les associations européennes de collectivités locales**. Cette concertation doit viser à optimiser le rôle des villes et communes dans la réalisation des objectifs européens et être liée au financement.

En impliquant directement les administrations locales dans le dialogue avec la Commission européenne, leurs connaissances et leur expérience spécifiques sont mises à profit. Cela renforce non seulement la légitimité de la politique, mais aussi l'efficacité des moyens déployés.

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS AU NIVEAU FÉDÉRAL

Le futur Cadre financier pluriannuel 2028-2034 représente une occasion majeure de **renforcer la place des villes et communes dans la gouvernance et la mise en œuvre des politiques européennes**.

Les Associations représentatives des villes et communes belges (la VVSG, Brulocalis et l'UVCW) appellent le Gouvernement fédéral à :

1. **intégrer formellement les pouvoirs locaux** dans la préparation et le suivi des Plans de partenariat nationaux et régionaux, conformément au principe de partenariat européen ;
2. renforcer le principe de **partenariat** ;
3. garantir le **maintien des ressources** dédiées à la politique de cohésion à leur niveau actuel, en veillant à des ressources affectées pour les zones urbaines et rurales ;
4. **augmenter le plafond du financement** européen dans le PPNR ;
5. mettre en place un **mécanisme fédéral/régional de cofinancement** permettant aux communes de participer effectivement aux projets européens ;
6. soutenir, dans les discussions européennes, **la reconnaissance formelle des communes comme bénéficiaires** à part entière dans les programmes européens pertinents ;
7. soutenir la **simplification et l'accès équitable aux programmes** via des points de contact coordonnés et des dispositifs de soutien adaptés aux petites collectivités ;
8. rendre les **chapitres territoriaux dans le PPNR obligatoires** et non comme une simple option ;
9. plaider au niveau européen pour **un dialogue structurel entre la Commission et les associations d'autorités locales**, afin de renforcer la cohérence territoriale de l'action de l'Union.

## Des grandes villes belges en alerte

De grandes villes belges<sup>2</sup> se sont réunies en janvier 2026 afin de prôner le renforcement de l'implication des villes dans l'accès aux financements européens.

Les bourgmestres ont mis en évidence que les politiques européennes ne peuvent se réaliser que si les villes y sont pleinement associées et disposent des moyens d'investissement nécessaires pour les implémenter sur leur territoire.

Dans leur déclaration commune, les grandes villes demandent que les villes belges soient systématiquement associées à la position belge, ainsi qu'à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des fameux Plans de partenariat nationaux et régionaux<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Alost, Anvers, Mons, Bruges, Bruxelles, Genk, Gand, Hasselt, La Louvière, Louvain, Liège, Malines, Roulers, Saint-Nicolas, Tournai et Turnhout.

<sup>3</sup> V. <https://www.dhnet.be/dernieres-depeches/2026/01/20/attribution-des-fonds-europeens-les-bourgmestres-belges-demandent-dimpliquer-les-villes-YYKQXXAAZZA4RP3ZAIYWOYKW4A/>

L'UVCW et ses associations sœurs sont aux côtés des villes et communes pour soutenir leurs revendications.

## La position actuelle du CCRE sur la question

Le CCRE (Conseil des Communes et Régions d'Europe)<sup>4</sup>, dont les trois Unions sont membres, a pris position sur le futur Cadre financier européen 2028-2034, publiant des amendements et recommandations-clés pour influencer les négociations.

Vu l'importance du dossier, nous reprenons ici la synthèse que le CCRE a publié sur leur avis<sup>5</sup>:

**« Une Europe plus forte se construit localement: le CCRE publie sa prise de position sur le budget de l'UE pour 2028-2034<sup>6</sup> »**

*L'approche territorialisée (« place-based ») des politiques et investissements de l'Union européenne – qui reconnaît la diversité des territoires et s'appuie sur le rôle des collectivités territoriales – est aujourd'hui remise en question. La proposition de la Commission européenne pour le prochain cadre financier pluriannuel **risque d'affaiblir** cette approche **en centralisant les décisions d'investissement et en brouillant des politiques européennes aux objectifs très distincts.***

*C'est pourquoi le CCRE a élaboré des propositions d'amendements ciblées au règlement établissant les Plans nationaux et régionaux de partenariat. Ces propositions visent à préserver l'approche territorialisée des investissements européens, à renforcer la gouvernance démocratique et territoriale, et à garantir que les politiques conçues à Bruxelles et dans les états membres continuent de produire des bénéfices concrets et durables pour les villes, les communes et les régions.*

### Les principaux messages qui sous-tendent les amendements du CCRE

#### 1. Préserver la cohésion comme priorité fondamentale de l'UE

<sup>4</sup> Le CCRE est une association de collectivités locales et régionales européennes et rassemble 60 associations nationales de collectivités locales et régionales de 41 pays. Brulocalis, l'UVCW et la VVSG en sont membres au travers d'une coupole commune: l'UVCB (Union des Villes et Communes belges).

<sup>5</sup> Pour prendre connaissance de l'avis complet, voyez: <https://ccre-cemr.org/wp-content/uploads/2025/12/CEMR-response-to-the-European-Commission-on-the-MFF-2028-2034-French.pdf>

<sup>6</sup> <https://ccre-cemr.org/fr/cfp/une-europe-plus-forte-se-construit-localement-le-cemr-publie-sa-prise-de-position-sur-le-budget-de-lue-pour-2028-2034>

*Le CCRE appelle à un engagement budgétaire plus fort en faveur de la cohésion économique, sociale et territoriale. **Réduire le poids relatif de la politique de cohésion** – tout en élargissant l'accès aux fonds à différents acteurs, dont du secteur privé – **risque d'affaiblir les services publics**, d'intensifier la concurrence pour des ressources limitées et de réduire la capacité de l'Europe à construire des communautés et territoires résilients.*

#### 2. Remettre l'humain et les territoires au cœur de l'action

*La politique de cohésion doit s'appliquer à l'ensemble des régions et répondre à la diversité territoriale. Nos amendements renforcent la dimension territoriale des investissements européens, afin de garantir **qu'aucune région ni aucune communauté ne soit laissée pour compte**, respectant ainsi les objectifs des traités européens.*

#### 3. Rendre effectifs le partenariat et la gouvernance à plusieurs niveaux

*Bien que la proposition de la Commission fasse référence au **partenariat et à la gouvernance multinationale**, elle ne prévoit pas de garanties suffisantes. Le CCRE propose des obligations claires, des mécanismes de suivi et des conséquences concrètes afin d'assurer que les collectivités territoriales soient véritablement associées à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des plans nationaux – et non simplement consultées de manière formelle.*

#### 4. Prévenir une centralisation excessive des investissements de l'UE

*Les expériences récentes liées à la Facilité pour la reprise et la résilience et à d'autres plans nationaux ont mis en évidence les **risques des approches centralisées**. Le CCRE appelle donc à **rendre obligatoires des chapitres régionaux et territoriaux dans les plans nationaux**, garantissant des stratégies fondées sur les territoires et une implication réelle des gouvernements infranationaux tout au long de la période de programmation.*

#### 5. Renforcer le développement territorial intégré

*Les approches territoriales intégrées – dans les zones urbaines comme non urbaines – rapprochent l'Europe des citoyens et ont démontré leur valeur sur le terrain. Le CCRE propose d'**affecter au minimum 30 % des allocations nationales au développement territorial intégré, avec un cofinancement européen renforcé et une augmentation du préfinancement afin de permettre aux autorités locales de participer pleinement.***

## 6. Soutenir les zones rurales, les villes et les aires fonctionnelles

Nos amendements renforcent le **soutien au développement rural, au développement urbain durable, aux liens urbain-rural et aux aires fonctionnelles**. Ces approches sont essentielles pour faire face de manière cohérente et coordonnée aux évolutions démographiques, aux défis climatiques et aux inégalités sociales».

Et le CCRE de conclure :

**« Un appel pour une politique de cohésion plus forte et plus équitable**

Les propositions d'amendements du CCRE reposent sur une **conviction claire** : la **résilience, la prospérité et la solidité démocratique de l'Europe dépendent de collectivités territoriales fortes et d'une politique de cohésion ambitieuse, inclusive et fondée sur les territoires**.

Nous appelons le Parlement européen et les États membres à prendre ces propositions au sérieux et à veiller à ce que la future politique de cohésion de l'UE bénéficie à tous les territoires et à tous les citoyens ».



## Experts en aménagement du territoire et environnement

- ✓ Aménagement du territoire  
→ Schéma de développement communal, Schéma d'orientation local et Guide Communal d'Urbanisme
- ✓ Sol et RQT  
→ Gestion des sols pollués et des terres excavées
- ✓ Expertises en mobilité, hydrologie et biodiversité



**Scannez le code QR et découvrez nos services!**

